

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 28 Septembre 2017

Le jeudi 28 septembre 2017, le conseil municipal de la commune de Ramonville Saint-Agne s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale et affichage du 22 septembre 2017, sous la présidence de Monsieur Christophe LUBAC, Maire.

Nombre de Conseillers : 33

En exercice : 33

Présents ou représentés : 32

Nombre de votants : 27

Numéro
2017/SEPT/68

Point de l'ordre du jour
11

OBJET
RÉVISION TARIFS 2017
RECTIFICATIF ET
COMPLÉMENT

RAPPORTEUR
M. CARRAL

*Rendu exécutoire compte-tenu de :
La transmission en Préfecture le : 03/10/2017
L'affichage en mairie le : 03/10/2017
La notification le : 03/10/2017*

Le Maire
Christophe LUBAC

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Pablo ARCE** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Membres présents :

M. Ch. LUBAC, Mme Cl. FAIVRE, M. P. ARCE, M. G. ROZENKNOP, Mme M-P. DOSTE, Mme V. LETARD, M. J-B. CHEVALLIER, Mme P. MATON, M. A. CLEMENT, M. J- L. PALÉVODY, Mme M-P. GLEIZES, M. P- YSCHANEN, M. S. ROSTAN, M. B. PASSERIEU, M. A. CARRAL, G. BAUX, Mme V. BLANSTIER, Mme Cl. GRIET, Mlle D. NSIMBA LUMPUNI, Mme C. CIERLAK-SINDOU, M. Ch. ROUSSILLON, M. P. BROT, M. Fr. ESCANDE, M. M. CHARLIER, M. Fr. MERELLE, M. AREVALO, M. J- P. PERICAUD et Mme L. TACHOIRES.

Membres excusés et représentés par pouvoir :

*Mme Cl. GEORGELIN a donné procuration à Mme Cl. FAIVRE
Mme M- A. SCANO a donné procuration à Mme P. MATON
Mme M. CABAU a donné procuration à M. P. BROT
Mme Ch. ARRIGHI a donné procuration à M. J-P. PERICAUD*

Membre absente

Mme A. POL

Exposé des motifs

Par délibération du 29 juin 2017, l'ensemble des tarifs municipaux ont fait l'objet d'une révision applicable au 1^{er} septembre 2017 ou de la date de rentrée scolaire 2017-2018 (3 septembre 2017 pour restauration scolaire et des ALAE).

Suite à la création de nouveaux tarifs à la Médiathèque et à une erreur matérielle sur les tarifs de l'école de musique, il est demandé au conseil de voter les tarifs suivants :

- **Ecole de musique :**
Eveil musical (tarifs jeunes au trimestre) → 20,00 euros

- **Médiathèque :**
Vente d'ouvrages
Livre-disque ou livre → 2,00 euros

Compact disques → 1,00 euros

Décision

Le conseil municipal a approuvé l'exposé de Monsieur CARRAL et après en par **27 Voix POUR** et **5 ABSTENTIONS** (M. BROT, M. ESCANDE, M. CHARLIER, M. MERELLE et par procuration Mme CABAU) :

➤ **VOTE** les tarifs ci-dessus

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Le Maire
Christophe LUBAC

Date la signature : 02/10/2017
Nom du signataire : *Christophe LUBAC*